

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 13 NOVEMBRE 2018 A 19 H 30

PROCES VERBAL

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Martine PERINET, Maire, Stéphane ALLARD, Pascal BRONDEX, Marie-Laure GAIDDON, Adjoints, Dominique MORAND, Roland LIGEON, Paul SEIGNEUR, Sylvianne MILLET-BAUDEY, Muriel MORAND, Céline GACHET, Pierre SOLLE, Jean-Michel MUFFAT-JEANDET.

EXCUSES : Monsieur Gaspard CHATELLARD (pouvoir à Madame Martine PERINET).

ABSENT : Monsieur Hervé GROSSET-BOURBANGE.

Madame Marie-Laure GAIDDON a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance précédente et conformément à l'ordre du jour, prend les décisions suivantes :

- 1- **EMET** un avis favorable au report du transfert de la compétence de l'eau à la CCPMB au 1^{er} janvier 2026 ;
- 2- **ACCEPTE** une avance de trésorerie de 300 000 € au SIVU Espace Jaillet ;
- 3- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'accord cadre relatif à la fourniture du sel de déneigement à compter du 1^{er} janvier 2019, passé en groupement de commandes avec les communes de Megève, Praz/Arly et Combloux ;
- 4- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant à la convention du 24 septembre 2013 relative à la télétransmission des actes administratifs au contrôle de légalité ;
- 5- **AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention de servitude de tréfonds pour l'installation d'une paroi provisoire clouée sous la route d'Etraz, au droit du n° 278 ;
- 6- **RENOUVELLE** la convention d'adhésion au service prévention du Centre de Gestion 74, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- 7- **ADHERE** au contrat groupe du Centre de gestion 74 pour l'assurance des risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 4 ans ;
- 8- **PREND** connaissance des informations suivantes :
 - de la décision N° 2018-09 du 15 octobre 2018 confiant la défense de la commune au cabinet ADAMAS suite aux requêtes en référé et en annulation déposée contre le permis de construire n° 07409917A0028 ;

- de la décision n° 2018-10 du 18 octobre 2018 confiant la défense de la commune au cabinet Adamas suite à la requête contre le permis de construire n° 7409917A0030 ;
- de la décision n° 2018-11 du 30 octobre 2018 pour intenter une action en justice en référé, afin de faire cesser le trouble manifestement illicite faisant porter un risque pour la sécurité des usagers du chemin de la Côte Pugin ;
- de la décision n° 2018-12 du 30 octobre 2018 afin d'intenter une action en justice pour revendiquer la propriété du chemin rural de la Côte Pugin ;
- du permis de construire obtenu pour l'extension du hangar du Feug ;
- du permis de construire déposé pour l'aménagement de la mairie 775 route d'Etraz à Demi-Quartier ;
- de l'achèvement des travaux de la piste forestière de Plein Rocher
- du démarrage des travaux de mise en place des conteneurs semi-enterrés en remplacement des cabanes à ordures ménagères ;
- des comptes rendus des radars pédagogiques et notamment concernant la route des Choseaux qui fait apparaître une baisse des excès de vitesse durant le mois d'octobre 2018 comparé à celui de 2017, rappelant que la gendarmerie se préoccupe de la circulation sur cette voie suite à la déviation depuis la route du Mont d'Arbois ;
- d'une proposition d'acquisition faite à la commune de Demi-Quartier pour l'acquisition d'un bâtiment route de Sallanches ;
- d'un courrier d'un riverain de l'allée de Miage concernant des chats ;
- de remerciements pour le dépôt de fleurs sur les tombes des anciens maires ;
- de l'opération devant intervenir en 2^{ème} phase du label Pays d'Art et d'Histoire ;
- de la demande d'une élue concernant l'affichage sur la commune, lorsque les cabanes auront été supprimées ;
- de l'Etat-Civil et de l'urbanisme à la date 13 novembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15.

Le Maire,

Martine PERINET.